



Auxiliaire de l'enfance

Formation initiale



educaplus
Rue Industrielle 27
1820 Montreux



Sommaire

03 | educaplus

04 | Informations générales

05 | Programme cours théoriques

06 | Programme jours pratiques

07 | Attestation

08 | Conditions générales

Qui sommes-nous ?



educaplus

Notre centre forme des personnes désireuses d'élargir leurs connaissances dans le domaine de l'éducation. Ces formations qualifiantes ont été pensées par des professionnels. Elles sont le résultat d'une réflexion menée entre éducateurs, enseignants et directeurs.

L'équipe

educaplus est le centre de formation de la FACEME (Fondation d'Accueil Collectif de l'Enfance de Montreux et Environs).

L'équipe de direction garantit toujours des offres adéquates et répondant aux besoins réels du terrain.



Les formateurs

educaplus travaille avec des professionnel-le-s reconnu-e-s et compétents dans les métiers qui touchent aux domaines de l'enfance, la jeunesse et la famille.

La qualité

educaplus mise sur la satisfaction de sa clientèle. La qualité de nos formations reste notre priorité.

Informations générales

Formation d'auxiliaire de l'enfance

PARTICIPANTS

Toutes les personnes désireuses de s'initier aux professions de l'enfance en structure d'accueil (0 à 12 ans).

LIEU

Montreux et Clarens

PLANNING

Cours théoriques

Horaires : 8h00 – 12h00 et 13h30 – 17h00

Cours pratiques

Horaires : individualisés selon la structure d'accueil

OBJECTIFS

Acquérir des outils de base pour entrer dans l'activité

Préparer une bonne intégration dans une équipe d'éducateurs

Obtenir une attestation de qualification en tant qu'auxiliaire de l'enfance

CONTACT

educaplus

Nadia Vargas, Directrice

Tél. +41 21 963 55 55

nadia.vargas@educaplus.ch

PRESTATIONS

CHF 1400.- Formation théorique en semaine

CHF 1600.- Formation théorique en cours du samedi

CHF 1900.- Formation complète en semaine

CHF 2100.- Formation complète en cours du samedi et journées pratiques en semaine

PROGRAMME

SEMAINE THÉORIQUE



JOUR 1

Module 1

Contexte professionnel

Accueil et généralités
Notions de droit : l'enfant au centre
Métiers de l'enfance
Une journée en crèche en image
RH de la FACEME et les différentes institutions
Construire son identité professionnelle

N. Vargas
R. Andrade
L. Francioso
L. Francioso
J. Delnoy
S. Blanc

JOUR 2

Module 2

Communication

Bases de la communication
Communication avec les familles et professionnels
Communiquer avec les enfants
Communication gestuelle

N. Vargas
P. Raimondo & N. Vargas
E. Alegre & N. Vargas
M. Conod & M. Birbaum

JOUR 3

Module 3

Psychopédagogie

Pédagogie de Pikler
Bases de la psychopédagogie

M. Conod
D. Berrocal

JOUR 4

Module 4

Activités d'éveil

Ateliers d'éveil
Eveil chez l'enfant & l'éveil par la littérature
Pédagogie de Reggio

K. Novelli
A. Sneiderers
L. Francioso & A. De Riedmaten

JOUR 5

Module 5

Alimentation

Notions d'alimentation
Repas et ses rituels

E. Bourgeois
M. Rapin & L. Francioso

Module 6

Soins

Soins de l'enfant
Premiers secours pédiatriques

S. Gillioz
Formamed

PROGRAMME JOURS PRATIQUES EN IMMERSION PROFESSIONNELLE



Transition théorie - pratique

Examen théorique
Stratégies d'observation sur le terrain*

N. Vargas
N. Vargas

JOUR 1 au JOUR 5

Stage dans l'une de nos structures d'accueil

Horaires individualisés en fonction de la structure d'accueil.



LES PARASCOLAIRES

Scoubidou
Montreux

L'Optimist
Clarens

LES PRESCOLAIRES

Les Lucioles
Chailly

Les Moussaillons
Montreux

La Coccinelle
Montreux

La Pouponnière
Clarens

Les Lutins
Clarens

Attestation



Cours théorique



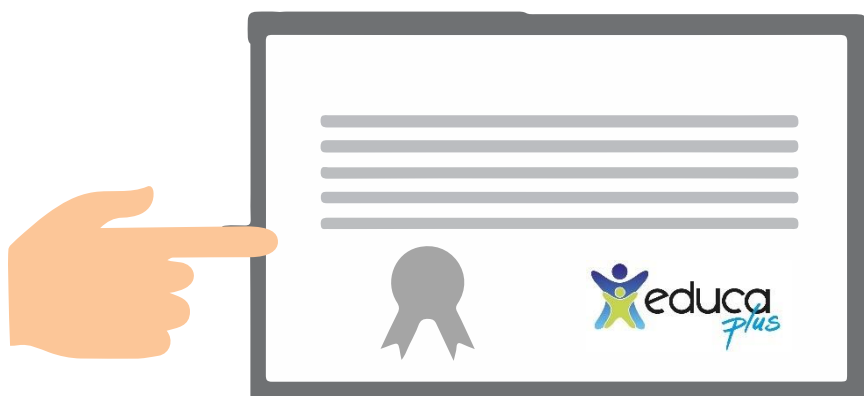
Validation des acquis théoriques



Jours pratiques en immersion professionnelle



Bilan pratique & évaluation finale



Une attestation d'Auxiliaire de l'enfance vous sera délivrée au terme de la formation.

Conditions générales

1. Champ d'application

Les conditions générales ci-après régissent les rapports entre educaplus et les participant-e-s aux cours de formation continue et initiale.

2. Inscription et conclusion du contrat de formation

Le e-formulaire d'inscription dûment rempli constitue une reconnaissance de dettes, selon l'article 82 LP.

La formation débute avec un nombre minimum de participants. Si le nombre de participant-e-s est limité, les places sont attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions (sous réserve du paiement de la formation dans le délai imparti).

3. Tarifs

Tous les prix sont exprimés en francs suisses. educaplus se réserve le droit de procéder à des modifications des prix en tout temps et sans préavis.

4. Responsabilités

educaplus ne saurait être tenu pour responsable de vols ou de pertes, survenant à l'occasion des formations, d'effets personnels des participants ou formateurs.

5. Organisation de la formation

educaplus se réserve le droit de prendre toute mesure jugée opportune pour assurer la bonne marche des formations ; de décaler ou d'annuler une session ou une formation complète, si contre toute attente, le nombre de participants est insuffisant, ou en cas de force majeure ; de regrouper des sessions ou de déplacer le lieu de déroulement ; de modifier l'horaire, le jour et les dates du planning de formation ; d'adapter le modèle de formation proposé, par exemple de présentiel à distance et vice-versa.

En cas d'empêchement du formateur-trice prévu-e, educaplus procédera, dans la mesure du possible, à son remplacement ou proposera de nouvelles dates. educaplus informera les participant-e-s par courriel ou téléphone aussi rapidement que possible.

6. Modalités de paiement des formations

Une fois qu'educaplus a confirmé la date de démarrage du cours, le paiement de l'intégralité de la formation est dû. Le montant total de la formation doit être réglé

dans un délai de 30 jours, après la date de facturation.

En cas de non-respect des modalités convenues dans les délais impartis, educaplus se réserve le droit de facturer des frais de rappels ainsi que des frais administratifs de CHF 20.- et de ne pas délivrer d'attestation de suivi de cours, jusqu'au règlement intégral du litige. Les autres frais (par exemple: transports, repas, hébergement, etc.) sont à la charge exclusive du/de la participant-e.

En cas d'annulation d'educaplus d'un cours de formation pour des motifs exceptionnels après l'émission de la facture, la taxe de cours ainsi que les autres frais déjà payés sont intégralement remboursés. Toute autre prétention est irrecevable.

7. Annulation de l'inscription

Toute demande d'annulation doit être adressée par courrier recommandé. La date du timbre postal est considérée comme la date officielle de l'annulation.

En cas de désistement ou d'annulation avant le début d'une formation par le/la participant-e, les modalités suivantes rentrent en vigueur :

- Si l'annulation a lieu avant la confirmation d'inscription d'educaplus, aucun montant n'est dû.
- Si l'annulation a lieu après la confirmation d'inscription et intervient plus de 30 jours avant le début de la formation, une taxe de retrait sera facturée. Celle-ci correspond à 15% du montant total de la formation, plus CHF 20.- de frais administratifs.
- Si l'annulation a lieu après la confirmation d'inscription et intervient moins de 30 jours avant le début de la formation, le 50% du montant total de la formation est exigé.

8. Fréquentation des cours

Dans l'intérêt de la formation, les cours seront suivis avec régularité et ponctualité. Aucune réduction de prix n'est accordée pour les leçons manquées.

9. Attestation de formation

A l'issue de la formation, une attestation est délivrée par educaplus aux participant-e-s ayant suivi la totalité des cours. Le montant total de la formation doit être réglé.

10. Confidentialité

Les échanges entre participant-e-s sont confidentiels. Chaque participant-e est rendu attentif/ve à ses devoirs envers les autres membres du groupe sur ce sujet. Le formateur conserve également une stricte confidentialité sur les informations concernant les participant-e-s, leur

employeur, ainsi que les client-e-s de ces dernier-e-s ou d'educaplus, auxquelles il accède à l'occasion des formations. Les participant-e-s s'engagent à respecter le secret professionnel et ont le devoir de discrétion.

11. Protection des données

Par le biais de leur inscription à une formation, le/la participant-e approuve l'utilisation de ses données personnelles (coordonnées, statistiques des cours suivis, respect des modalités de paiement, etc.) par educaplus. Il accepte également que ses données personnelles puissent être utilisées par educaplus à des fins commerciales ou organisationnelles propres à educaplus. Elles ne sont cependant jamais transmises à l'extérieur d'educaplus. Un participant peut demander en tout temps de ne plus recevoir de publications de la part d'educaplus.

12. Supports de formation

educaplus et ses partenaires sont seuls titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des contenus des formations, sous quelque forme que ce soit (écrite, électronique, orale ou autres). En conséquence, les contenus et supports pédagogiques, sous toutes leurs formes, mis à disposition des participants dans le cadre d'une formation ne peuvent pas être utilisés à d'autres fins. Ils ne peuvent en particulier faire l'objet d'aucune autre utilisation, transformation, reproduction, exploitation sans accord exprès écrit d'educaplus. Il est interdit d'effectuer des enregistrements audio ou vidéo dans tous les locaux du centre de formation, sans le consentement explicite et préalable d'educaplus.

13. For juridique

Le présent contrat est régi par le droit suisse. Tout litige découlant du présent contrat est de la compétence exclusive des tribunaux ordinaires de district.

14. Entrée en vigueur

Les présentes conditions générales entrent en vigueur le 28 mars 2021.

educaplus se réserve le droit de modifier en tout temps et sans préavis les présentes conditions générales.

(Version 1.0)

Montreux, le 01 novembre 2022

educaplus
Rue Industrielle 27
1820 Montreux

